

PER
P-208
EAS
15

Vol. II

MAI 1904

N° 9

BULLETIN

DU

PARLER FRANÇAIS AU CANADA

SOMMAIRE

Pages

257—Canada et Québec.....	E. R.
260—Canada—Origine et étymologie du mot	N.-E. DIONNE.
267—La langue française à l'île Maurice.....	EUGÈNE ROUILLARD.
269—Le Parler franco-canadien—Observations	OLIVAR ASSELIN.
275—La Poésie en province—L'abbé Justin Bessou.....	A. R.-L.
277—Lexique canadien-français (<i>suite</i>).....	LE COMITÉ DU BULLETIN
281—Petites leçons.	
284—Sarclures.....	LE SARCLEUR.
285—Glanures.	
287—Comptes rendus : GILLIÉRON ET EDMONT, <i>Atlas linguistique de la France</i> , fascicules V, VI, VII et VIII— <i>Le drapeau national des Canadiens français</i>	A. R.-LAGLANDERIE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA
UNIVERSITÉ LAVAL
QUÉBEC

Editeur-dépositaire, à Paris: H. CHAMPION, libraire-éditeur, 9, Quai Voltaire

ALPHABET PHONÉTIQUE

(Signes conventionnels pour la figuration de la prononciation)

d'après MM. GILLIÉRON et l'abbé ROUSSELOT

LETTRES FRANÇAISES. Les lettres *a, e, i, o, u, b, d, n, f, j, k, l, m, n, p, r, t, v, z*, ont la même valeur qu'en français.

g = *g* dur (*gâteau*); *s* = *s* dure (*sa*); *æ* = *eu* français (*heureux*); *w* = *ou* semi-voyelle (*oui*); *y* = *i* semi-voyelle (*piéd*); *ü* = *u* semi-voyelle (*huile*); *ê* = *e* féminin (*je*); *h* marque l'aspiration sonore.

LETTRES NOUVELLES. *u* = *ou* français (*coucou*); *ç* = *ch* français (*chez*).

SIGNES DIACRITIQUES. Un demi-cercle au-dessous d'une consonne indique que cette consonne est mouillée: *l* (son voisin de *l+y*, *l* mouillée italienne), *k* (son voisin de *k y*), *g* (son voisin de *g+y*), *ñ* (*gn* français de *agneau*). — Un point au-dessous d'une consonne indique que cette consonne est prononcée la langue entre les dents: *ṭ, ḍ*, (sons voisins de *t+s, d+z*; c'est le *t* et le *d* sifflants canadiens de: *ti, du*).

Les voyelles sans signes de quantité ou de qualité sont indéterminées (tantôt ouvertes, tantôt fermées), ou moyennes: *a* (*a* de *patte*), *e* (*e* de *péril*), *o* (*o* de *botte*), *æ* (*eu* de *jeune*). — Les voyelles marquées d'un accent aigu sont fermées: *á* (*a* de *pâte*), *é* (*e* de *chanté*), *ó* (*o* de *pot*), *á* (*eu* de *eux*). — Les voyelles marquées d'un accent grave sont ouvertes: *à* (*a* de *il part*), *è* (*e* de *père*), *ò* (*o* de *encore*), *â* (*eu* de *peur*). — Les voyelles surmontées d'un tilde sont nasales: *ã* (*an* de *sans*), *ẽ* (*in* de *vin*), *õ* (*on* de *pont*), *ãn* (*un* de *lundi*). — Suivies d'un point supérieur, les voyelles sont brèves: *a˘, i˘*, etc.; de deux points, elles sont longues: *a˙, i˙*, etc.; d'un accent, elles sont toniques: *á, é*, etc.

Deux lettres qui se suivent, et dont la seconde est entre crochets, représentent un son intermédiaire entre les deux sons marqués. Ainsi, *õ[o]* = *o* demi-nasal.

Les *petits caractères* représentent des sons incomplets.

Il n'y a pas de lettres muettes dans la prononciation figurée; chaque son n'est représenté que par une lettre, et chaque lettre ne représente qu'un son.

CANADA ET QUÉBEC

La controverse sur les origines des mots *Canada* et *Québec* semble s'ouvrir de nouveau. Nous possédons bien sur le sujet en litige le sentiment de ceux qui ont écrit l'histoire de notre pays, mais comme leur opinion n'est pas étayée sur des preuves positives, on sera toujours admis à discuter et à épiloguer.

Tout d'abord, le premier de nos historiens, Charlevoix, a prétendu que, suivant la tradition, le nom de *Canada* venait des Espagnols, qui étant entrés dans la Baie des Chaleurs et n'y trouvant aucune apparence de mines, auraient prononcé plusieurs fois les deux mots *aca, nada*, «rien ici»; et que les Français, entendant les sauvages répéter ces mots, les auraient pris pour le nom du pays.

Laverdière fait remarquer d'autre part, dans son *Histoire du Canada*, qu'il n'est point nécessaire de recourir aux Espagnols pour découvrir l'origine du nom donné à notre pays. Il vaut mieux, d'après lui, s'en rapporter à Cartier qui, dans la relation de son second voyage, nous apprend que *Canada* ou *Kannata* signifiait tout simplement «village».

Charlevoix, malgré la créance qu'il accorde à la tradition, conserve encore des doutes, puisqu'il écrit quelque part que bien des personnes font dériver ce nom du mot iroquois *Kannata* qui se prononce «Canada» et qui signifie *amas de cabanes*. Et Laverdière, qui cite ce passage de Charlevoix, ajoute que c'est certainement là l'étymologie la plus naturelle.

De ces différents témoignages, il ressort donc que le nom de *Canada* a une origine sauvage, mais il reste un autre point à élucider: Quelle est la tribu qui nous a légué ce mot? Sont-ce les Iroquois, les Algonquins ou les Montagnais?

Charlevoix, on l'a vu, attribue la paternité de ce mot aux Iroquois. Ce sentiment ne paraît pas être partagé par le R. P. Arnaud, le plus ancien de nos missionnaires de la Côte-Nord, vivant avec les populations montagnaises depuis cinquante-cinq ans. Plus que cela encore, le R. P. Arnaud exprime nettement l'avis que la traduction du mot *Canada* ne serait pas celle que lui donnent Cartier et Charlevoix, mais que ce mot signifierait simplement *étranger*. Voici le texte de sa lettre :

« Il importe de ne pas oublier que bien avant l'arrivée de Jacques Cartier et de Champlain sur ce continent, les pêcheurs basques fréquentaient le littoral et faisaient la pêche à la baleine; ils avaient même des établissements qui portent encore leurs noms et qui sont mentionnés dans la relation de Jacques Cartier, tels que la *Pointe aux Basques* (aux Sept-Iles), l'*Ile aux Basques*, l'*Anse aux Basques*, l'*Échafaud aux Basques*. Les relations de nos Montagnais avec ces nouveaux venus furent toujours paisibles et devinrent même peu à peu amicales. Les aborigènes du pays étaient pour les Français des sauvages, et pour ceux-ci les Français étaient des *Kanatats*, c'est-à-dire des étrangers qui venaient dans ces parages. Chaque année, à leur apparition, les sauvages s'annonçaient la nouvelle les uns aux autres en disant: *Kanatats! Kanatats!* et cette nouvelle, comme l'on pense, s'étendait au loin. De retour dans leur pays, les Français ou Basques auront fait sans doute comme les sauvages. Frappés eux aussi du mot *Kanatats*, qu'ils entendaient souvent répéter, ils auront donné ce nom au pays d'où ils venaient: « Je viens du Canada! » « Nous arrivons du Canada! »

« Jamais le Canada, avant l'arrivée des Français, n'avait porté ce nom. Je n'ai jamais entendu parler qu'aucune tribu sauvage portât le nom de *canadienne* ou d'*américaine*. Les sauvages ne donnaient généralement au pays qu'ils habitaient qu'un nom descriptif, comme pays de montagnes, pays de plaines, pays de marécages, pays de lacs, etc.

Dans la même lettre, le R. P. Arnaud veut bien nous communiquer son opinion sur l'étymologie du nom de notre ville.

On se rappelle qu'au mois de février dernier, dans ce même *Bulletin*, M. l'abbé Amédée Gosselin, s'appuyant sur le témoignage

de Champlain et de Lescarbot, a démontré, dans une étude aussi intéressante qu'elle était instructive, que le mot *Québec*, d'origine sauvage, avait été habillé à la française. M. Gosselin établissait en même temps que dans les divers dialectes algonquins, *Kepak* ou *Kebbec* signifiait *retrécissement d'une rivière*.

A l'instar de M. Gosselin, le R. P. Arnaud admet et reconnaît l'origine sauvage du mot Québec, mais il est d'avis que ce mot comporte dans le dialecte montagnais une autre signification que celle qu'on lui a donnée jusqu'à ce jour. Nous lui laissons la parole :

« Il me semble, dit le R. P. Arnaud, voir Jacques Cartier et, soixante ans après, Champlain, lorsqu'ils faisaient voile vers le Cap-Blanc au milieu du grand fleuve dont les bords étaient couverts d'un côté d'arbres magnifiques et de l'autre d'une chaîne de montagnes dont le bleu se perdait dans les airs ; il me semble, dis-je, les voir tout surpris en entendant les sauvages répéter dans la jubilation : *Ka natats!* et ajouter peu après : *Képek! Képek! Ka natats!*

« Ces mots ont été francisés et en voici la traduction : « Débarquez ! débarquez ! étrangers. Débarquez, venez à terre. »

« Le mot *Képek* a dû naturellement surprendre les Français, mais comme ce mot était facile à retenir et que de plus les Français en ignoraient la signification, ils l'auront donné au lieu où ils arrivaient. »

Voilà la version du R. P. Arnaud.

Nous la faisons suivre immédiatement d'une étude très fouillée sur le même sujet—l'origine du mot *Canada*—par M. N.-E. Dionne, conservateur à la bibliothèque de l'Assemblée législative. La théorie du R. P. Arnaud s'y trouve combattue.

E. R.

CANADA

ORIGINE ET ÉTYMOLOGIE DU MOT

Existe-t-il une étude concluante sur l'origine et l'étymologie du nom *Canada*? Beaucoup d'historiens en ont parlé incidemment, mais aucun n'a approfondi cette question, qui pouvait paraître oiseuse. Après avoir jeté un coup d'œil sur tout ce qui a été écrit à ce sujet, nous en sommes arrivé à conclure qu'il n'y a en réalité qu'une seule étymologie possible de ce nom, l'étymologie iroquoise, et que toutes les autres, soit espagnole, soit portugaise, soit allemande, ne peuvent être prises au sérieux, bien que le mot Canada puisse se rencontrer dans ces trois langues aussi bien que dans l'idiome iroquois. La différence porterait peut-être sur la prononciation. Voyons tout d'abord sur quelles données se basent les auteurs espagnols et allemands.

L'étymologie par l'espagnol repose sur cette légende, souvent racontée, que les explorateurs espagnols, ayant un jour aperçu les côtes dénudées du Labrador, s'écrièrent en face de cette désolation : *Aca nada*, c'est-à-dire *il n'y a rien ici*. Et le mot *Canada*, passé depuis de bouche en bouche, serait resté acquis à l'histoire. Cette origine nous a toujours paru suspecte. Comment, en effet, ces chercheurs de mines, rebroussant chemin, sans avoir même lié connaissance avec les naturels du pays, auraient-ils pu laisser à la postérité une exclamation de peu d'importance, jetée au hasard comme expression d'un désappointement? On allèguera que les Labradoriens ont pu la transmettre aux autres nations avec lesquelles ils prenaient contact, et que de proche en proche elle est parvenue jusqu'aux Iroquois échelonnés sur le Saint-Laurent, entre Stadacona et Hochelaga, et même jusqu'aux Gaspésiens de la Baie de Gaspé. Mais alors pourquoi n'a-t-on pas dès l'origine donné le nom de Canada à tout ce vaste territoire compris entre la côte du Labrador et la rivière des Outaouais? Or il est notoire que lorsque Jacques Cartier, en 1535, remonta le fleuve Saint-Laurent, il apprit l'existence d'une province dite province de

Canada « au port de Sainte-Croix », c'est-à-dire Stadaconé ou Québec. La province de Canada comprenait plusieurs bourgades, entre autres Stadin, Sternatam, Araste, Tailla et Stadaconé la capitale. Cette province commençait vers l'île aux Coudres et ne paraissait pas dépasser beaucoup le promontoire de Québec. Les sauvages qui apprirent à Cartier la géographie de ce pays, n'étaient autres que Taignoagny et Domagaya, deux gaspésiens qu'il avait amenés en France l'année précédente. Tous deux connaissaient la langue des habitants de Stadaconé; c'est assez dire qu'ils appartenaient à la même nation, et que, par conséquent, ils étaient iroquois, comme nous aurons l'occasion de le prouver un peu plus loin.

La légende espagnole nous semble donc bien risquée. Mais, dit-on, le mot Canada a été usité de tout temps, en Espagne, pour désigner des lieux ou perpétuer des souvenirs historiques. C'est ainsi que des écrivains citent avec complaisance les noms suivants: *Canada de San Pedro*, chemin de Saint-Pierre; *Canada y pesquera*, chemin de pêche; *Canada vedija*, chemin du village; *Canada pastores*, chemin des pasteurs. Ils en ont mentionné ainsi à la douzaine pour étayer leur chancelante théorie. Est-il donc si nécessaire de parcourir l'Espagne pour retracer le nom de *Canada*? Qu'on jette les yeux sur la carte de France, et on le retrouvera dans plus d'un département. Ainsi dans celui de Saône-et-Loire, nous constatons l'existence d'un petit village appelé *Bas-de-Canada*.⁽¹⁾ Voilà tout aussi bien sinon mieux qu'en Espagne.

Le nom de *Canada* a été donné à un plateau élevé, près de Fécamp, dans la Seine-Inférieure, où existe encore le camp de César, vieille relique de fortifications romaines. Un écrivain déclarait, il n'y a pas très longtemps, qu'on a nommé *Canada* cet endroit « à cause du froid rigoureux qui s'y fait sentir en hiver. »⁽²⁾ Léon Fallue fait du mot *Canada* appliqué au camp de César un curieux produit du mélange de deux mots latins: « Ce camp nommé Canada, dit-il, provient peut-être de *Castra Danorum*, ou camp des Danois. »⁽³⁾ Le *peut-être* n'est pas de trop. Ce n'est pas dans ces dénominations que l'on peut trouver l'origine du nom de notre pays.

(1) Dictionnaire des Postes et Télégraphes, Paris, 1885 p. 340.

(2) *Esquisse historique sur Fécamp*, par César Marotte.

(3) *Histoire de la ville et de l'abbaye de Fécamp*, p. 24.

Quant à l'étymologie par l'allemand, elle serait tirée de l'application du mot *Canada* à certains terrains, tels qu'il s'en rencontre dans les pampas de l'Amérique du Sud. Nous trouvons dans un ouvrage allemand traduit en français: «On appelle *Canada* des bas-fonds de grande étendue dans lesquels sont disséminés des groupes de roseaux. Ils peuvent être traversés par un ruisseau, et constituent par leur ensemble de bons pâturages très propres à l'éleve du bétail. Ces endroits humides dans les pampas ne forment qu'une très minime partie de sa surface et n'en modifient le caractère que d'une façon accessoire.»⁽¹⁾

Cette version allemande ne peut guère s'appliquer à notre pays, pas plus au Labrador qu'à la vallée du Saint-Laurent, où les bas-fonds de grande étendue parsemés de roseaux sont absolument inconnus. L'application du Dr Burmeister semblerait pourtant rationnelle, d'après la méthode espagnole. La racine *can* semble venir du latin *canna*, qui veut dire *roseau*. En y ajoutant la terminaison *ada*, on obtient un mot qui, en espagnol, signifie *clairière*.

* * *

Si l'on écarte l'étymologie par les langues européennes, il ne nous reste plus qu'à recourir aux dialectes indiens. Il ne saurait y avoir de discussion que sur l'une ou l'autre des langues usitées au Canada lors du second voyage de Jacques Cartier. Quelles étaient ces langues? Quels étaient les aborigènes du Saint-Laurent? Les uns prétendent que les Algonquins habitaient Stadaconé et Hochelaga; d'autres soutiennent que c'était les Iroquois. Il y avait encore les Montagnais ou Algonquins inférieurs, qui résidaient plutôt dans la région du lac St-Jean. Quelques-uns vont jusqu'à prétendre que le mot *Canada* fut révélé à Jacques Cartier par ces derniers, parce que, disent-ils, *Canada* voulant dire *les voilà qui s'approchent*, ou encore *celui qui va voir, visite, explore*, il est tout naturel de croire que les Montagnais, en apercevant les Français, se soient écriés dans leur langage: *Kannatats*, c'est-à-dire, *les voilà qui viennent voir*.

La théorie crise ne vaut pas mieux que la montagnaise. Le Père Lacombe dit dans son dictionnaire: «*Canada* pour *Konata*,

(1) *Description physique de la République Argentine*, par le Dr A. Burmeister, traduit par F. Maupas, I, p. 162.

dont les Montagnais et tous les Cris se servent pour dire *sans propos, sans raison, sans dessein, gratis*. C'est le mot banal de la langue crise. »⁽¹⁾ M^{sr} Laflèche écrivait en 1857 : « *Canada, sans dessein, cris. De Pikonata ou P'Konata. Ce mot n'a pas de correspondant en français. Les Métis le traduisent toujours par l'expression sans dessein. Demandez à un Cris : « Que veux-tu ? » S'il ne sait que vous répondre, il vous dira : « P'Konata. »* »⁽²⁾

Ceux qui ont voulu expliquer ainsi l'origine du mot *Canada* n'ont pas tenu compte des circonstances qui ont révélé à Cartier l'existence de cette province. Les langues sauvages, ayant entre elles une grande affinité, il peut se faire que chacune possède un mot d'où *Canada* peut tirer son étymologie, mais faut-il en conclure que c'est la vraie, la plus sûre, celle que nous devons adopter ? Personne n'osera soutenir que Jacques Cartier rencontra des Cris sur les bords du Saint-Laurent, quand il est avéré que dans les premiers temps du pays ils étaient cantonnés dans les parages de la Baie d'Hudson. Les Montagnais, eux, séjournaient à Tadoussac et ailleurs, mais Cartier ne les mentionne pas dans ses Relations, et il n'apparaît pas non plus que le Découvreur ait eu des rapports avec les sauvages du Saguenay. Donacona, le grand chef de Stadaconé, lui apprit l'existence d'un peuple du nord appelé *Piquemains*, qui n'avaient qu'une jambe, et dont la conformation ne ressemblait pas à celle des autres Indiens. A quel peuple faisait-il allusion ? Cartier ne le sait pas, mais il est assez probable que c'était aux Esquimaux.

Quoi qu'il en soit de ces opinions, il paraît certain que le nom de *Canada* existait avant Jacques Cartier et qu'il provenait des sauvages qui habitaient le pays ainsi désigné par les Gaspétiens. Quels étaient ces sauvages en 1535 ? Nous n'hésitons pas à dire que c'étaient des Iroquois, et nous nous basons sur l'autorité du regretté M. Cuoq, qui connaissait tous les secrets de l'idiome iroquois. Pour étayer cette thèse, il suffira de prouver que la langue parlée à Hochelaga comme à Stadaconé était la langue iroquoise. C'est ce que démontre l'étude des listes de noms que Cartier dressa dans ses deux premiers voyages, listes

(1) *Dictionnaire et grammaire de la langue crise*, par le R. P. Albert Lacombe, Montréal, 1874, p. 706.

(2) *Rapport sur les missions du diocèse de Québec*, avril 1857, N^o 12, p. 105, *Courrier du Canada*, mai 1857.

que l'on trouve à la suite de ses Relations. Le savant indiano-logue commence par établir que tous ces mots appartiennent à une seule et même langue, malgré les variantes que l'on y retrace. Dans l'une et l'autre liste nous trouvons des mots semblables, comportant la même signification. En voici quelques-uns.

1 ^e LISTE	2 ^e LISTE	
Agonazo	Aggonzi	<i>tête</i>
Ochedasco	Onchidascon	<i>pieds</i>
Igata	Hegata	<i>yeux</i>
Hontasco	Ahontascon	<i>oreilles</i>
Atta	Atha	<i>souliers</i>
Assogne	Addogne	<i>hachot</i>

L'abbé Cuoq ajoute : « Tous ces mots appartiennent manifestement à une même langue ; les légères différences qui peuvent se trouver entre les mots des deux listes, ne doivent s'expliquer autrement que par l'extrême difficulté que l'on éprouve toujours, quand il faut saisir par le simple son de la voix, des mots appartenant à une langue complètement inconnue. Cette raison acquiert une force toute spéciale, quand il s'agit, comme dans le cas présent, d'une langue sauvage ; nous parlons ici par expérience et en appelons avec assurance au témoignage de ceux, qui, comme nous, ont travaillé auprès des sauvages et ont appris quelque une des langues de ces peuples. C'est ainsi que peuvent s'expliquer ces petites variantes, sans qu'il soit absolument nécessaire de recourir à l'hypothèse d'une différence de dialectes, ou bien d'invoquer le phénomène ordinaire du changement des idiomes. »

M. Cuoq prouve ensuite que la langue parlée par les sauvages, habitant les rives du fleuve, n'était pas l'algonquine, mais plutôt l'iroquoise. Sa démonstration est lumineuse, irréfutable. Qu'il nous suffise de l'analyser. Sur près de soixante mots que renferme la première liste de Cartier, et un peu plus de cent contenus dans la seconde, il n'en est qu'un seul qui ait la physionomie franchement algonquine, et trois autres sur lesquels il est nécessaire de faire des réserves. Voici ces quatre mots :

Achesco	<i>une épée</i>
Amigoua	<i>des chemises</i>
Sahe	<i>fèves</i>
Cacacomy	<i>pain</i>

Le premier est évidemment algonquin.

Le second est le pluriel de *amik*, *castor*, et ne signifie pas *chemises*. Donc, nous pouvons aussi bien croire qu'il est iroquois.

Le troisième peut être revendiqué par les deux nations : les Iroquois appellent *saheta* ce que les Algonquins appellent *saï*.

Le quatrième et dernier, qui semble étranger à la langue iroquoise, ne saurait signifier *pain* en algonquin, qui le traduit par *pakjewigan*. Les Iroquois disent *kanatarok*.

Tous les autres mots des deux listes appartiennent à la langue iroquoise, et ressemblent beaucoup à l'iroquois moderne. Établissons la comparaison :

LISTES DE CARTIER		IROQUOIS MODERNE	TRADUCTION
Agonazé	}	Akenontsi	<i>ma tête</i>
Aggonzi			
Ochedasco	}	Ositakon	<i>aux pieds</i>
Onchidascon			
Hontasco	}	Ohontakon	<i>aux oreilles</i>
Ahontascon			
Igata	}	Okahra	<i>œil</i>
Hegata			
Atta	}	Ahta	<i>souliers</i>
Atha			
Assogne	}	Atoken	<i>hache</i>
Addogne			

Sur les dix premiers noms de nombre dans la langue des sauvages du temps de Cartier, six sont encore employés dans la langue iroquoise d'aujourd'hui. Tels sont :

LANGUE ANCIENNE		IROQUOIS MODERNE
Secada	— 1	Euskata
Tigneni	— 2	Tekeni
Hasché	— 3	Asen
Ouiscon	— 5	Wisk
Addegué	— 8	Satekon
Assem	— 10	Wasen

Ce petit tableau parle aux yeux et prouve l'identité des deux langues.

Mais afin de détruire tout doute, citons les mots algonquins qui correspondent à ceux qui nous ont déjà servi d'exemples.

Ma tête = Nictikwan

Aux pieds = Ositing

<i>Aux oreilles</i>	=	Otawakang
<i>Oeil</i>	=	Ockinjik
<i>Souliers</i>	=	Makisin
<i>Hache</i>	=	Wakakwat
1	=	Pejik
2	=	Nij
3	=	Nisroi
5	=	Nanan
8	=	Nicwaswi
10	=	Mitaswi

Il ne peut pas y avoir d'erreur possible; ces derniers mots ne ressemblent en aucune façon à ceux que nous avons cités en iroquois.

Autres exemples plus frappants encore.

Canada signifie en iroquois, aujourd'hui comme du temps de Cartier, *ville, village, amas de cabanes, bourgade, bourg, groupe de tentes, campement de plusieurs*. C'est la traduction qu'en donne Cartier lui-même dans une de ses listes. Or, les Algonquins rendent ces mots par *Otenaw*. *Agouhana*, qui veut dire chef en iroquois, se traduit en algonquin par *okima* ou par *kijeinini*, en abénaquis par *sanguima*, et en montagnais par *sagamo*.

Si l'on voulait continuer ce système de comparaison, on arriverait toujours à un pareil résultat. Dans chaque cas, il y aurait rapprochement sensible entre la langue des sauvages de Stadaconé et d'Hochelaga avec l'iroquois parlé de nos jours, tandis qu'il serait toujours facile de constater sa dissemblance avec l'algonquin et le montagnais modernes.

Nous pouvons donc tirer de ce qui précède les conclusions suivantes :

1° Les aborigènes de Stadaconé et d'Hochelaga appartenaient, du temps de Jacques Cartier, à la grande famille iroquoise ;

2° Leur langue est parvenue jusqu'à nous, sans avoir subi de profondes modifications ;

3° Jacques Cartier ne paraît pas avoir eu connaissance des autres langues parlées en ce pays ;

4° Les sauvages de Gaspé comprenaient l'iroquois ;

5° L'étymologie du mot *Canada*, telle que donnée par Cartier, est la bonne, la vraie, la seule acceptable.

N.-E. DIONNE.

LA LANGUE FRANÇAISE A L'ILE MAURICE

Il y aura bientôt cent ans que la Grande-Bretagne détient cette ancienne île de France connue sous le nom d'île Maurice.

C'est en effet vers 1810 que la France, au sortir d'une bataille navale, où la fortune des armes lui fut infidèle, dut abandonner à sa rivale ce bijou de la mer des Indes.

Cette cession de territoire—l'île, en vertu de la capitulation de 1810 n'a été cédée que pour cent ans à l'Angleterre—comportait certaines réserves. L'Angleterre s'engageait expressément à respecter les lois, la langue et la religion des habitants.

Nonobstant quelques froissements inévitables, comme il en arrive en tous pays habités par des peuplades différentes, les conditions de la capitulation furent assez longtemps observées, et l'île Maurice retira de grands avantages de cette judicieuse politique. Elle lui dut de sauvegarder l'idiome de ses ancêtres, et c'est à ce point qu'après cent ans d'occupation anglaise, les habitants de l'île Maurice, au nombre de 480,000, parlent encore presque uniquement la langue française.

D'après M^{er} Grimaud, de Port-Louis, le français s'est maintenu dans de telles conditions que les fonctionnaires anglais sont dans l'obligation soit d'apprendre le français, soit d'apprendre le créole, s'ils veulent se faire comprendre de leurs administrés.

Une autre preuve de l'activité de la vie française à l'île Maurice, c'est que l'on y compte une dizaine de journaux quotidiens, tous français, dont deux seulement donnent une partie anglaise.

Mais toute médaille a son revers. La langue française a réussi, à la vérité, à maintenir jusqu'ici sa prépondérance dans l'île; elle n'en a pas moins subi en ces dernières années de rudes atteintes et il paraît bien établi qu'on cherche, par tous les moyens, à la battre en brèche.

Ce sont les concessions faites au début qui ont amené cet état de choses. Elles paraissaient tout d'abord de peu d'importance, mais à force de se répéter et de s'étendre, ces concessions regrettables ont facilité l'accès de l'ennemi dans la place et permis à la langue anglaise de s'infiltrer un peu partout. Ainsi, à l'heure

actuelle, la langue anglaise va de pair avec la langue française devant les cours de justice, alors qu'il n'y a pas encore un an le français seul était en usage. Il y a eu, il est vrai, d'éloquents protestations et des résistances énergiques contre ce nouvel état de choses. Mais l'ennemi n'a pas désarmé pour si peu : il était dans la place et il y est resté.

La lutte cependant la plus redoutable se fait sur un autre terrain. En gens pratiques connaissant la valeur du temps et des choses, les Anglais ont mis la main sur le système d'éducation en vigueur dans l'île et ont introduit des méthodes qui font leur chemin. Leurs principaux efforts ont porté sur l'instruction primaire, maniant et remaniant les anciens codes scolaires de façon à annihiler de proche en proche la langue française. L'instruction supérieure n'a pas été elle-même à l'abri de leurs convoitises et de leurs assauts ; les programmes ont été savamment arrangés pour faire une large place à l'enseignement de la langue anglaise.

On a compris que le plus sûr moyen d'imposer cette langue était de s'emparer tout d'abord de l'éducation à tous les degrés, et les résultats obtenus jusqu'ici ont prouvé que le gouvernement anglais avait vu clair et juste.

Faut-il en conclure que la partie est perdue pour les Mauritiens et qu'il ne leur reste plus qu'à accepter en silence le fait accompli ?

Les Mauritiens, tout en reconnaissant la gravité de la situation qui leur est faite, ne paraissent nullement être en proie au découragement ; si, d'une part, la langue française est battue en brèche dans les écoles, d'un autre côté, elle continue à se parler dans les familles, ce qui est un *appoint* considérable. Puis il y a l'influence du clergé français qui, elle, se manifeste par une lutte incessante contre l'infiltration anglaise.

Certes, en face de ces généreuses résistances, il n'y a pas encore lieu de désespérer. Toutefois, ce serait pousser l'optimisme au delà des limites permises que de s'imaginer qu'il ne reste plus rien à faire. Les Mauritiens doivent sentir eux-mêmes l'impérieux besoin d'organiser dès maintenant la résistance et la nécessité de redoubler de vigilance, s'ils entendent garder le terrain acquis.

EUG. ROUILLARD.

LE PARLER FRANCO-CANADIEN

OBSERVATIONS

Le rapport de la Commission de colonisation contient les dépositions recueillies dans les différentes localités de la province. Un grand nombre des témoins entendus étaient des colons, au point de vue des recherches dialectologiques de bons sujets, des sujets autochtones. Leurs dépositions, prises par des sténographes, sont donc une reproduction fidèle—si l'on ne tient pas compte de la prononciation—de leur parler. A ce titre, elles présentent pour nous un vif intérêt; c'est une riche collection de spécimens de notre langage populaire, et nous nous proposons d'en tirer profit.

L'un de nos confrères, qui a lu ces dépositions—plusieurs n'en auront pas le courage—a bien voulu nous envoyer quelque mots notés au cours de cette lecture. « La plupart, nous écrit-il, vous sont déjà connus; d'autres, je pense, vous paraîtront nouveaux. » Nous espérons que M. Asselin continuera cet intéressant relevé.

LE COMITÉ DU BULLETIN.

*. Rodrigue L., de Saint-Gérard-de-Montarville, se plaint du sort qui lui a fait acquérir une terre grevée d'une lourde hypothèque, dont il ignorait l'existence. Il lui a fallu « descendre en bas, mettre cela dans les mains d'un notaire pour tâcher de *démâcher* cela. »

*. Il y a un mot qui revient souvent dans la preuve; c'est le mot *top*, par lequel on désigne le sommet de l'arbre. Un témoin dit que « dans le pin on doit *couper plus gros*, parce que les marchands ne veulent pas avoir *une top* (c'est féminin!) en bas de dix pouces au petit bout. » Ces derniers mots sembleraient indiquer que *top* désigne aussi toute la bille de tête.

*. Ce même témoin, Hormisdas M., de Saint-André-Avellin, « ne connaît pas beaucoup de colons qui *prennent* des sous-contracts. » Il « ne *róde* pas beaucoup non plus. »

*. On *sort* un billet de location, quand on l'émet. On le *fait sortir*, quand on en obtient l'émission. L'agent C., du Nomingue, dit que le billet émis en faveur d'Augustin D. « a été le premier *sorti* dans Moreau ». Cette tournure est classique chez les colons.

*. A tout moment, il est question de *criques*, petites rivières ou ruisseaux qui, en anglais, s'appellent *creeks*.

*. Au dire de Joachim G., du Nomingue, « c'est *butteux* et rocheux » dans le canton De Montigny. ⁽¹⁾

*. Régis C. est propriétaire d'un chaland (ou plutôt d'un *bac*, mais dans le Nord on fait peu usage de ce mot) qui a failli amener la guerre civile dans deux cantons.

On accuse C. de s'être approprié illégalement les *bolts* d'un vieux chaland appartenant au public; il répond que « voilà à peu près huit ans que le vieux chaland *régne* », et qu'il n'est plus bon à rien. ⁽²⁾

Un jour, on fut près de se battre à propos du chaland neuf. Les habitants de Turgeon et de Mousseau, habitués à se faire passer gratis, gémissaient sous l'imposition d'un péage de dix sous. Cyriac L., de l'Ascension, leva l'étendard de la révolte. Laissons-le raconter l'affaire :

« Il y avait un de mes amis, monsieur D., qui se trouvait de ce côté-*ici*. Je suis parti pour prendre le chaland pour aller le chercher tout bonnement, comme j'avais coutume de le faire. Entre nous autres on s'aide. Monsieur C. est descendu tout à coup en disant : « Ote-toi *de dans* ce chaland-là, tu n'as pas d'affaire là dedans. » Je ne me rappelle pas tout ce qu'il a dit, parce qu'il se trouvait *surmonté* un peu; à la fin, *c'est venu* qu'il voulait me battre. Il dit : « Ce n'est pas tout; remarquez bien la chose : ceux qui voudront aller au moulin, je leur chargerai vingt-cinq cents. Je vous tiendrai, mes petits... (ici, un gros juron). » Malheureusement (!) il n'a jamais mis la main sur moi. Il dit : « Je les tiens dans ma main, les gens de Mousseau. » Sur *l'entre-faite*, Pierre L. est arrivé en criant : « Fessez, père ! Fessez, père ! » Il dit : « Toi, tu es un petit maudit, tu vas avoir affaire à moi. » Moi, j'étais tout seul à me défendre contre deux. »

Au point de vue lexicologique, ce récit ne vaut guère que par les mots que je souligne, et qui sont d'un usage très répandu chez nous. Comme tableau de chicane normande, il est impayable.

(1) *Butteux*, j'ai souvent entendu ce mot dans mon enfance, qui s'est écoulée dans Charlevoix, où c'est *joliment butteux*—j'en appelle au témoignage de ceux qui ont fait en *calèche* le voyage de la Baie-Saint-Paul à la Malbaie. (O. A.)

(2) J'ai souvent entendu dire dans Charlevoix : « Cette voiture, ce vêtement, cet outil, a fait un bon *régne*. » Peut-être trouverait-on cette pittoresque expression dans les écrits d'excellents auteurs français. (O. A.)

*. C'est qu'il ne sont pas rares, les Normands, dans la région de Labelle, et nos cousins du pays de Caux trouveront là chaussure à leur pied le jour où il leur plaira d'y émigrer. Joseph L., mêlé lui aussi à la dispute du chaland, termine ainsi son témoignage :

« Il pouvait servir encore pour les colons de Mousseau, mais pas pour les grosses charges. Pour les passagers de M. Clément et de la compagnie il ne faisait pas, mais pour traverser des personnes il pouvait traverser. Avec des petites voitures on traversait comme on voulait. Il n'était pas neuf, on sait bien. »

*. Dominique C., de l'Annonciation, ne sait pas *en tout* où habite maintenant Pierre B., un gars de dix-sept ans au nom de qui il a pris un lot, croyant qu'il voulait *s'établir*, et dont le père *restait* à Saint-Jérôme. L'année dernière, « on a *buché* sur ce lot-là à peu près neuf arpents. On a *rachévé* neuf arpents et demi à peu près... Il reste à peu près un arpent qui est dans un bas-fond, qu'on a pas pu *logger*. » On entend par *logger* l'action de mettre en billes.

*. Dominique C. a vendu du bois. Au prix que le bois se vendait, « il fallait que ça *vint être* proche pour que ça paie un homme, parce que loin, ça ne payait pas *en tout*. »

On a sans doute déjà remarqué, dans le parler de nos gens, l'emploi fréquent de la locution *venir à être* (ou simplement *venir être*); aussi, l'addition du mot « homme » à des verbes qui seraient complets dans la forme intransitive comme dans : *ça paie un homme*, pour *ça paie*; *ça use un homme*, pour *ça use*.

*. Dominique C. ne veut pas se rappeler si, oui ou non, l'agent F. lui a dit du mal de l'agent C. « Je ne me rappelle de rien de cela, dit-il. Je me rappelle qu'il m'a parlé, mais c'est seulement pour *des affaires à moitié*. C'est inutile... Si c'était *serviable*, j'essaierais de m'en rappeler; mais *une fois*, voyez-vous, *que ce n'est pas nécessaire*... »

*. Au cours du témoignage d'Arthur L., de l'Ascension, il est question du *cordon*, qui semble être la ligne de partage des concessions. « Le chemin passe sur le milieu de nos terres, dit le témoin. Sur le *cordon*, il n'y a pas moyen de passer. » Et, ce mot passant immédiatement dans le langage officiel, la Commission demande à Arthur L. si, plus loin que chez lui, il y a un chemin « dans le *cordon* ».

* * Certaines accusations avaient été portées contre l'agent C. « Monsieur F. a dit qu'il avait vu M. C. et que M. C. *reniait* (pour *niait*) tout cela. »

* * Dominique C. a le premier lot du 1^{er} rang Marchand, « mais il n'a *aucun papier de passé* ».

* * J'ai parlé du « ni oui ni non » qui caractérise beaucoup de colons du Nord. Un autre trait, également étranger à la linguistique, mais digne d'être noté, est la crainte évidente de n'être point crus, même sous serment. Quand le témoin Wilfrid D., de Labelle, répond à la Commission, qui lui demande s'il a reçu certaine lettre à Hull : « Je jurerais positivement que je n'ai jamais reçu de lettre. Si j'avais reçu une lettre, je ne ferais pas un faux serment pour essayer de me *rabriller* », il nous fournit non seulement un échantillon précieux de parler populaire, mais aussi un exemple de l'état d'esprit des *Normands* canadiens.

* * Voici, pour finir un extrait du témoignage du même témoin :

« Q. Avez-vous parlé de cette affaire-là au bureau de la colonisation à Montréal ?

« R. Oui, j'ai écrit, et ils m'ont répondu. J'ai une lettre chez nous que j'ai reçue de Québec.

« Q. Je vous parle du bureau de colonisation de Montréal ?

« R. Au bureau de colonisation, j'y ai été moi-même, je n'ai pas eu de lettre—il y a un des employés du bureau de colonisation à Montréal, mais il m'a demandé de ne pas dire son nom et je ne le dirai pas.

« Q. Vous jurez positivement que c'est un des officiers du bureau de colonisation ?

R. Oui. Il m'a dit : Si vous voulez avoir la bonté de ne pas dire mon nom.—J'ai dit : Je vous le promets.

« Q. Que vous a-t-il dit ?

« R. Il m'a dit de ne pas me laisser embêter, voilà ce qu'il m'a dit. Je veux dire tel que c'est. Il m'a dit : S... millieux, laisse-toi pas embêter, il y a pas moyen—en se tapant dans la main—je vais t'écrire une lettre.—Il n'avait pas le temps dans le moment; il dit : Je vas t'en écrire une, mais veux-tu ne pas le dire? J'ai dit non. A présent que je suis sous serment je ne le dirai pas.

« Q. Qu'est-ce qu'il disait dans la lettre ?

«R. Il dit qu'ils ne pouvaient pas m'ôter mon terrain, et que s'ils l'ôtent c'est de la spéculation. Il dit: Ils t'ôtent ton terrain et ils ne sont pas capables de te l'ôter.—Si je nommais l'homme, vous seriez très surpris; mais cet homme, c'est un gentil garçon, c'est un homme de haute classe. Il m'a dit ne pas dire son nom et je ne le dirai pas; ça sert à rien de me le demander.»

Après cela, la commission ne le lui a pas demandé... Elle le savait!

OLIVAR ASSELIN.

* * *

Dans un article publié dans la *Revue Latine* et que nous avons signalé, M. de Labriole constatait naguère que quelques-uns de nos compatriotes aiment à dénigrer le français parlé chez nous. Il a été dit aussi dans le *Bulletin* comment les *contempteurs* du franco-canadien fabriquent de toutes pièces des phrases incohérentes, y accumulent les fautes, et donnent ces produits de leur imagination comme spécimens de notre langage. Les étrangers qui ne nous connaissent pas croient que ces ramassis de barbarismes représentent fidèlement notre parler; leur bonne foi est surprise; et le franco-canadien passe pour un jargon.

Nous avons sous les yeux le dernier numéro d'une des plus importantes revues de linguistique publiées à Paris. Sous le titre *Echec à la langue française*, est reproduite, d'un «vieux numéro de la *Patrie* de Montréal», une conversation que le chroniqueur canadien-français affirmait avoir «entendue entre un avocat et un notaire en face du Palais de justice», et qu'il donnait comme une fidèle représentation de «la manière de s'exprimer la plus commune à Montréal et à Québec, même parmi les hommes de profession qui ont fait un cours d'études classiques». Or, cette prétendue conversation, incohérente, sans suite, où l'auteur a introduit une centaine de fautes grossières et dont l'arrangement n'est qu'un prétexte à l'accumulation des barbarismes, ne représente pas du tout la manière de parler des gens instruits au Canada. Chacune de ces fautes se commet peut-être chez nous; mais jamais on ne les trouvera toutes réunies dans un discours de trois minutes; bien plus, jamais on ne les relèvera toutes dans le parler d'un même individu.

Il en est de même du parler des campagnards. Le langage grotesque qu'il plaît à quelques-uns de leur prêter passe trop souvent, à l'étranger, pour représenter fidèlement notre parler populaire. Nous signalons, comme spécimens du langage de nos paysans, les citations faites par M. Asselin.

LE COMITÉ DU BULLETIN.

Le monument de Jacques Cartier.—Des difficultés s'élèvent pour l'érection de la statue de Jacques Cartier à Saint-Malo. « On sait, dit M. l'abbé Millon dans la *Revue de Bretagne* (mars, p. 270), que Botrel rapporta 15,000 francs de son triomphal voyage chez nos frères de là-bas et qu'il remit cette somme au comité, qui lui vota de chaleureuses félicitations et de chauds remerciements. Un seul homme ne s'associa pas à la reconnaissance générale, et cet homme fut M. le Maire (de Saint-Malo). Sans doute parce que Jacques Cartier ne crocheta aucun couvent et qu'il eut même la faiblesse d'être profondément religieux, il n'a point les sympathies du premier magistrat de Saint-Malo. Celui-ci trouva bon de prononcer cette phrase plus que maladroite, le jour où arriva la généreuse offrande du barde patriote: « Il y a pour la « ville une question de dignité à ce que la souscription ne soit « close que le jour où l'argent malouin égalera au moins *cet argent de l'étranger*. » Ces derniers mots, dédaigneux et hautains, visaient, on le devine, les Canadiens qui doivent être, paraît-il, des étrangers pour nous, tout comme les Alsaciens !... »

Botrel protesta énergiquement contre ce vœu du maire de Saint-Malo, dans une lettre qu'il adressa aux conseillers municipaux. L'inauguration de la statue du vaillant navigateur n'en fut pas moins remise à plus tard; elle aura lieu, dit-on, dans quelques mois, quand « l'argent malouin égalera *l'argent de l'étranger* ». L'honneur de la ville de Saint-Malo sera sauf !

A lire.—Dans le *Paris-Canada* (15 mars), compte rendu par M. Hector Fabre du « bel ouvrage » de M. l'abbé Camille Roy, *L'Université Laval et les fêtes du Cinquantenaire*. « M. l'abbé Roy a fait là une œuvre définitive, complète à ce jour, et à laquelle on n'aura qu'à ajouter des chapitres nouveaux à mesure que se dérouleront les années fécondes en nouveaux bienfaits. »

LA POÉSIE EN PROVINCE

L'ABBÉ JUSTIN BESSOU

Le patois rouergat a été illustré par un curé de campagne, l'abbé Justin Bessou. Après avoir publié deux recueils de vers français, ce compatriote de François Fabié écrivit, en patois, un poème en douze chants : *Dal brès à la toumbo* (Du berceau à la tombe), sorte d'épopée de la vie des paysans du Rouergue. En 1902, il fit paraître une série de contes locaux : *Countes de la Tata Manou* (Contes de la tante Manon), « débordants, dit Grimaud, de saine gaieté et pleins d'enseignements à la portée du peuple naïf et simpliste. Puis vinrent les *Bagateletos*, en vers, où le troubadour inspiré du premier recueil s'allie fort agréablement au délicieux conteur du second ouvrage. »

L'abbé Bessou a été surnommé le Briseux du Rouergue.

La pièce que nous reproduisons est tirée du poème *Dal brès à la toumbo*. Voici en quels termes un critique a parlé de ce recueil : « Chaleur de cœur, verve jaillissante, irrésistible entrain, large courant de gaieté, tels sont les dons natifs que ce livre déverse d'une âme pleine, et qui trouvent pour s'exprimer une langue pittoresque et sûre, d'une abondance vigoureuse, grossie d'énumérations redoublées, jamais lasse de produire les flots d'inspiration dont l'auteur est assailli. »

A. R.-L.

LOUS DALHAIRES

Lous dalhaires, abal, entemenou la Prado.
Lai sou tres renoummats dins touto la countrado,
Tres soulides de pounho et pla nougats des rens,
Qu'abrassou ploun dins l'herbo et dabalou de rens
D'une cano de larg. Fintas-lous : en cadanso
Lou corps un pau plegat tout-escas se balanso
Sus las cambos ; lous pès lisorou de nounen,
Et lous brasses que ramou l'aire, bai-et-ben,
Lansou de tout lour ban la dalhe brounjissenco
Que raso à ras de trous la pasturo crouissenco,
Et toutes tres aital, d'un branle mesurat,
Rufou da cimo à founs un expandi de prat.

Mès cal tene souben las dalhes asugados :
 Lous dalhaires sus rens s'arrestou dabegados :
 Pasim-pasam-pasim, asugo, asugaras,
 Pasam-pasim-pasam, coupo-fi, coupo-ras.
 De la Planco al Maset, pes prats del besinage
 Sus las dalhes las couts fòu tinda aquel lengage.

JUSTIN BESSOU.

(Traduction)

Les faucheurs, là-bas, entament la prairie.
 Ils y sont trois, renommés dans toute la contrée,
 Trois solides de poigne et bien noués des épaules,
 Qui enfoncent leurs bras profondément dans l'herbe et couchent les andains
 D'une canne de large. Regardez-les : en cadence,
 Le corps légèrement plié tout entier se balance
 Sur les jambes ; les pieds glissent doucement,
 Et les bras, qui rament l'air en un mouvement de va-et-vient,
 Lancent de tout leur élan la faux bruissante
 Qui rase au ras du sol l'herbe craquante,
 Et tous trois ainsi, d'un mouvement mesuré,
 Fauchent du haut au bas une grande étendue de pré.
 Mais il faut tenir constamment les faux aiguisées :
 Les faucheurs sur les andains s'arrêtent de temps en temps :
 « *Passim-passam-passim*, aiguisse tant que tu pourras,
Passam-passim-passam, coupe fin, coupe ras. »
 De la Planque au Maset, dans les prés du voisinage,
 Sur les faux les pierres à aiguiser font retentir ce langage.

En Bretagne.—Nous avons reçu le *Rapport* de M. Yann Rumen-
 gol sur le concours ouvert dans les colonnes du *Terroir Breton*, « à
 l'effet de rechercher les causes de l'abandon du costume et de la
 langue par les Bretons émigrés ». Ce rapport, où sont exposés
 les moyens les plus pratiques de travailler au relèvement des
 Bretons des villes, de remédier à l'abandon du costume et du
 dialecte, est aussi rempli de belles pensées sur le rôle de la langue,
 du costume, des traditions, dans la formation du génie national.

LEXIQUE

CANADIEN-FRANÇAIS

(Suite)

COMMUNICATION.—Dans le *Bulletin* du mois de mars (p. 211, verbo *assister*), nous avons dit que « le vieux français avait *s'assistrer* ». C'est une erreur; la citation même que nous avons faite du *Rom. de Dolopathos* fait voir que « *s'assistent* » est la 3^{me} personne du pluriel du prétérit. M. Léon Clédat, le savant grammairien, doyen de la Faculté des Lettres de Lyon, a bien voulu nous signaler cette erreur dans une lettre adressée à notre secrétaire :

Lyon, le 29 mars 1904.

« Cher Monsieur,

« Je reçois votre *Bulletin*, toujours intéressant... Permettez-moi de vous signaler une petite erreur dans le *Lexique canadien-français*. Le verbe *s'assistrer* n'a jamais existé. « *Ils s'assistent* » est la 3^{me} personne du pluriel du prétérit du verbe *asseoir*, comme *distrent*, *mistrent*, *pristrent*, *fistrent*, des verbes *dire*, *mettre*, *prendre*, *faire*. Les formes *dirent*, *assirent*, *mirent*, *firent*, *prirent* ont été refaites par analogie.

« Bien cordialement vôtre.

« L. CLÉDAT. »

Que M. Clédat veuille bien agréer nos sincères remerciements pour l'intérêt qu'il porte à notre œuvre et en particulier pour la rectification dont il nous a honorés.

LE COMITÉ DU BULLETIN.

Accomplissements (*akōplismā*) s. m. pl.

|| Qualités, talents, connaissances, arts d'agrément.

¶ *Accomplissement*, en anc. fr., se disait pour politesse achevée, qui ne laisse rien à désirer, civilité (LA CURNE); ornement, ce qui sert à rendre une chose accomplie (DU CANGE).—Aujourd'hui, *accomplissement* = action d'accomplir, de rendre une chose complète, et résultat de cette action (DARM.).

Acmoder (*akmodé*) v. tr.

|| Préparer, apprêter. Ex.: *Acmoder* le thé = le préparer, le faire bouillir.

¶ On dit cependant, en fr.: *Accommoder* un aliment, pour l'apprêter, l'assaisonner.

Affranchir (*afrā:ci:r*) v. tr.

|| Châtrer, hongrer.

¶ *Affranchir* est normand, en ce sens (*Bulletin des Parlers normands*, p. 443).

Aigledon (*egældō*) s. m.

|| Édredon.

¶ *Aigledon* est normand (BOIS, MOISY,) et picard (CORBLET).

Aillère (*ayé:r*) s. f.

|| Œillère.

Aïol (*ayòl*) s. m.

|| Aïeul.

¶ *Aïol* est vx fr. (LAC. ; BEAUM., VI, 7, cité dans Littré; *Livre de Justice et de Plet*, p. 62; BOREL; CHRIST. DE PISAN, *Lam. sur les maux de la guerre*).—*Aïol* s'entend encore dans le Berry (JAUBERT).

Ajambée (*ajābè*) s. f.

|| Enjambée.

Ajamber (*ajābè*) v. tr.

|| Enjamber.

¶ Forme normande (BOIS).

Allonge (*alō:j*), **rallonge** (*ralō:j*) s. f.

|| Annexe, aile d'un bâtiment, construction ajoutée à une maison pour l'agrandir.

¶ En français, *allonge* ou *rallonge* désigne une pièce ajoutée à une autre pour l'allonger (LITTRÉ); mais ce mot s'entend surtout de ce qu'on ajoute à un meuble, à un vêtement, etc. : une allonge de table, mettre une allonge à des rideaux.—On trouve dans le vieux français : *allonge* = aile d'un bâtiment (DU CANGE).

Anguille-brûle (*āgiy brul*) s. f.

|| Anguille, cache-tampon.

¶ *L'anguille* ou le *cache-tampon* est un jeu d'enfants où l'on cache un mouchoir roulé, que l'un des joueurs doit chercher et dont il frappe, lorsqu'il l'a trouvé, ceux qu'il peut atteindre (LITTRÉ, LAR., DARM.).—On appelait, à Rome, *anguilla*, le fouet de peau d'anguille dont le maître d'école se servait pour corriger les écoliers (PLINE, *Hist. Nat.*, liv. IX, ch. 39; *Gloses* d'ISIDORE citées dans DU CANGE).

Anvaler (*āvàlé*) v. tr.

|| Avaler.

¶ *Anvaler* se dit dans le centre de la France (JAUBERT).

Amuseux (*amuzé*) adj., et s. m.

1° || Amuseur, enjôleur, cajoleur.

¶ Dans le Berry: *amuseux de filles*, m. s. (LITTRÉ, JAUBERT).

2° || Musard, lent, négligent. Ex.: Pierre est *amuseux*; s'il part, il ne revient plus = Pierre est musard...

Aparcevance (*apàrsévā:s*) s. f.

1° || Apparence. Ex.: La récolte a une belle *aparcevance* = une belle apparence.

2° || Action d'apercevoir. Ex.: La première *aparcevance* que j'en ai eu, il était sur moi = quand je l'aperçus...

¶ *Apercevance* est fr. mais vx, au sens d'action d'apercevoir (LA CURNE, DARM.).

A part de (*a pá:r dè*) loc. adv.

|| Excepté, à part. Ex.: *A part* de lui... = à part lui...

¶ *A part*, en fr., se met généralement au commencement d'une phrase et sign. excepté: *A part* quelques auteurs favoris, j'ai renoncé à tous les livres (ACAD.).

Apothicaire (*apotiķè:r*) s. m.

|| Pharmacien.

¶ *Apothicaire* a vieilli, en fr., et ne s'emploie plus pour pharmacien qu'avec une nuance défavorable (DARM.).

Appareiller (*apàrèyé*) v. tr. et intr.

1° v. tr. || Préparer, disposer, habiller, dresser, orner. Ex.: *Appareille le petit* = habille l'enfant.—*Appareiller le diner* = le préparer.

2° v. intr. || Se préparer. Ex.: Il est l'heure de partir, allons! *appareille* = prépare-toi à partir.

¶ C'est l'acception du verbe *appareiller*, pris absolument, en marine: faire les manœuvres nécessaires pour quitter le mouillage (DARM.).

3° v. tr. || Égaler. Ex.: Pour la force, il n'est pas aisé à *appareiller* = il n'est pas facile de l'égaliser.

Appareiller (s') (*s apàrèyé*) v. réfl.

|| Se préparer.

¶ Même sens qu'*appareiller*, v. intr.—En fr., *s'appareiller* sign.: se joindre avec un individu pareil à soi (LAR.).

Apparence (d') (*d apàrâ:s*) loc. adv.

|| Vraisemblablement, selon les apparences, en apparence.

¶ Locution normande (MOISY, ROBIN).

Apparence que (*apàrâ:s*) loc. adv.

|| Apparemment, évidemment. Ex. : Il n'a pas mangé la soupe, *apparence qu'il n'aime pas ça* = apparemment il n'aime pas ça.

¶ Ellipse : *il y a apparence que...*

Appartement (*apàrtêmā*) s. m.

|| Chambre.

¶ L'*appartement* est un logement composé de plusieurs pièces ; il ne s'emploie pas pour une simple chambre (LITTRÉ).

Appliquant (*aplikā*) adj.

|| Qui demande beaucoup d'application, d'attention.

¶ *Appliquant* s'emploie en ce sens dans le Berry : « Tu fais là eune ouvrage ben appliquante » (JAUBERT). En fr., on dit *s'appliquer, être appliqué, appliquer son esprit* à un travail, mais non pas que le travail *applique*.

Approbation (en) (*ān āprobāsyo*) loc. adv.

|| A condition, sous condition.

¶ *Acheter à condition, sous condition* : en se réservant de rendre ce qui ne conviendrait pas (L. et F.) ; sous réserve de rendre dans un certain délai (DARM.). *Vendre une chose à condition, sous condition* : s'engager à la reprendre si elle n'est pas de la qualité qu'il faut (ACAD.).

Approchants de (dans les) (*dā lz aprôcā dē*) loc. adv.

|| Approchant, à peu près, environ. Ex. : Il a *dans les approchants de* vingt ans = il a vingt ans approchant.—Il a donné *dans les approchants de* cent piastres = il a donné environ cent piastres.

¶ *Approchant* n'est pas substantif, mais adjectif. Pris adverbialement, il sign. environ, à peu près : *approchant de l'année 280* (BOSSUET, *Hist. Univ.*, I, 181). *Approchant* est aussi préposition et signifie environ : il est *approchant de huit heures*, c.-à-d. il est huit heures ou *approchant* (ACAD.). Larousse dit que *approchant* ne doit pas se construire avec *de* ; cependant, l'Acad. écrit : « Il a donné *approchant de* cent sous. »

En Normandie, on dit : *dans les approchants de*, pour approximativement, environ : *dans les approchants d'chent pistoles* (MOISY).

PETITES LEÇONS

VOCABULAIRE

L'ARGENT QU'ON DONNE OU QU'ON REÇOIT.—On paie, pour recevoir un journal, un *abonnement*; pour être membre d'une société, une *cotisation*. Comme garantie de l'exécution d'un contrat, on donne ou l'on exige des *arrhes*. L'argent que nous devons est une *dette*; l'argent qui nous est dû forme une *créance*. On paie à l'Etat des *impôts*, des *contributions*; à une compagnie d'assurance, une *prime*; et en cas d'incendie, on reçoit une *indemnité*. A celui qui nous a causé un dommage, nous réclamons des *dommages-intérêts*. Un ouvrier reçoit un *salaire*, une *paie*. Un domestique touche des *gages*; un fonctionnaire, son *traitement*, ses *appointements*; un médecin ou un avocat, des *honoraires*; un officier, un soldat, sa *solde*; un courtier, sa *commission*; un expert, des *vacations*. Le propriétaire fait la recette de ses *loyers*; il reçoit, de son fermier, des *fermages*. Le rentier touche ses *rentes*; l'actionnaire, un *dividende*. Un vendeur réclame son *dû*, le *montant* de sa facture; il accepte un *acompte*, en attendant le *solde* ou l'*appoint* définitif. Un employé zélé reçoit une *gratification*. Pour opérer en Bourse en notre nom, l'agent de change nous réclame au préalable une *couverture*; l'avocat, pour poursuivre notre procès, une *provision*. Le directeur d'une entreprise sollicite une *subvention*, une *allocation*. Une charge, outre son *revenu* fixe, procure des *profits*, des *benefices*, des *émoluments*, des *revenants-bons*. Il y a des *pensions* pour les anciens fonctionnaires; des *pourboires* pour les cochers, des *feux* pour les acteurs, des *droits* pour les auteurs. On *bat monnaie* (au fig.), c'est-à-dire on se procure de l'argent. Le *papier-monnaie* tient lieu de *monnaie*, d'*espèces*, de *numéraire*, d'*argent monnayé*. On place ses *capitaux*, ses *fonds*. On dépose à la banque des *valeurs*, des *titres*, des *effets de commerce*, on les met en circulation, on les *escompte*, on les *encaisse*, etc. On amasse un *pécule*. On fait, pour le compte d'autrui, des *débours*, des *déboursés*, des *avances*. On ouvre un *crédit* à quelqu'un, pour un sujet déterminé, en lui allouant une *somme*. On retire l'*intérêt*, profit d'un prêt. L'*annuité*, payée

pendant un certain nombre d'années, libère le débiteur, qui alors ne doit pas d'*arrérages*. Le *change* est pris par le changeur pour sa commission, l'*escompte* par le payeur qui fait un *payement* avant l'échéance. Etc., etc., etc.

Et il y a des gens qui parlent de la *pauvreté* du vocabulaire français !

ABRÉVIATIONS

Les abréviations sont fort utiles dans les ouvrages spéciaux ; mais, sauf quelques-unes, on les évite dans tout ouvrage où leur utilité n'est pas démontrée. Leur emploi est déterminé par des règles qui relèvent plutôt de l'art typographique. Les formes abrégatives ne sont pas toutes arbitraires ; plusieurs ont été consacrées par l'usage. Nous en donnons quelques-unes, entre celles qui sont couramment employées.

A. D.	= anno Domini s. l. n. d.	= sans lieu ni date
auj.	= aujourd'hui	
B.	= bienheureux s.	= siècle
c.-à-d.	= c'est-à-dire s. v. p.	= s'il vous plaît
cap.	= capitale t.	= tome
chap.	= chapitre téléph.	= téléphone
Cie, C ^{ie}	= compagnie V/C	= votre compte
C ^{te} C ^t	= compte courant V., voy. vol.	= voyez = volume
d ^o	= dito M.	= Monsieur
D.	= Dom Mme, M ^{me}	= Madame
ex.	= exemple MM.	= Messieurs
f ^o , fol.	= folio MMmes, MM ^{es}	= Mesdames
f ^{as} , ff ^{as}	= folios Mlle, M ^{lle}	= Mademoiselle
h., ^h	= heure MMlles, MM ^{lles}	= Mesdemoiselles
ib., ibid.	= ibidem	
id.	= idem Vve, V ^{ve}	= veuve
j.	= jour S. S.	= Sa Sainteté
l.	= ligne S. G.	= Sa Grandeur
M ^d	= marchand V. E., V. Exc.	= Votre Excellence
ms.	= manuscrit	
mms	= manuscrits S. E.	= Son Excellence
m. à m.	= mot à mot	
m. s.	= même signification LL. EE.	= Leurs Excellences

négt	= négociant	SS. PP.	= Saints Pères
N.	= nota	N. S. P.	= Notre Saint
p.	= page		Père
pp.	= pages	R. P.	Révérènd Père
par.	= paragraphe	RR. PP.	— Révérends
pi.	= pied		Pères
ppi.	= pieds	cf.	= conférer, com-
P. S.	= post-scriptum		parer
po.	= pouce	loc. cit.	= loco citato
ppo.	= pouces	op. cit.	= opere citato
qqf.	= quelquetois	i. e.	= id est (c.-à-d.)
s. d.	= sans date	S. E. et O.	= sauf erreur et
			omission

Canadien-Français ou Canadien français.—Nous avons dit dans le dernier numéro du *Bulletin* que quelques-uns ne trouvent pas nécessaire d'incorporer le mot *français* au nom de notre nationalité, parce qu'il leur paraît que *Canadien* veut dire *Canadien d'origine française*. On nous fait remarquer qu'à la fin du XVIII^e nos hommes politiques l'entendaient ainsi. En 1792, l'Assemblée législative du Bas-Canada décréta que les documents et les pièces parlementaires seraient écrits dans les deux langues, pour le motif que « l'Assemblée de cette province—ainsi s'exprimait le comité chargé de formuler des règles à ce sujet—est composée d'*Anglais* et de *Canadiens*, que la grande majorité des électeurs et des représentants sont des *Canadiens*, qui ne parlent et n'entendent que la langue française. »

Miron ⇒ **Miran**?—M. l'abbé H.-A. Scott, disputant sur l'origine d'une famille canadienne (*Bull. des Recherches hist.*, avril, p. 108), se demande si le nom de *Miran* est une corruption du nom de *Miron*, et sans la résoudre, il pose la question suivante :

« En bonne prononciation française, quelle distance sépare *Miron* de *Miran*? Et aux yeux du philologue quelle en est la différence? »

Sans être philologue, on peut répondre : « En bonne prononciation française », la différence est la même qu'entre *ò* et *á*. « En bonne prononciation normande », il peut ne pas y avoir de différence du tout : « *Miron* » = *mirā*, comme « *mon* » = *mā*; passe à *ā*, de même que *ā* passe à *ò*.

SARCLURES

* * « Une foule d'amateurs s'étaient rendus nombreux aux lieu et place du tournoi. »

N'est-il pas vraisemblable que des amateurs, dont il y a une foule, soient nombreux ? Au lieu et place, ce terme de pratique se dit de celui qui a la cession des droits et actions d'un autre ; les amateurs étaient donc les représentants, les cessionnaires du tournoi ! Aussi, l'on a soin d'ajouter que « les joueurs ne semblaient pas être en formes excellentes ». Quel est ce baragouin ?

* * « La nuit était maintenant éclairée par une lune blanche qui reflétait les grands arbres de la montagne à travers la route. »

C'est ce qu'un voyageur prétend avoir vu dans les Ardennes. Et il a l'effronterie d'écrire sur le parler des Ardennais : « On parle le patois du pays, c'est très drôle tout de même ce jargon. » Le jargon n'est pas où il pense !

* * « Cette représentation a été préparée par J. B. Willis qui sous un nom de plume, lui a valu de conquérir l'univers. »

Vous ne comprenez peut-être pas très bien ?... C'est un style nouvelle manière, inventé tout exprès pour les chroniques théâtrales des journaux de Québec.

* * Les directeurs de journaux contrôlent-ils les annonces qu'ils publient ? Ces annonces devraient être soumises à une censure sévère, en particulier celles des annonceurs anglais. On a conseillé à ceux-ci de confier à des Canadiens la rédaction française de leurs réclames ; ils n'en font rien, convaincus peut-être qu'il suffit de posséder un dictionnaire pour écrire en français. Mais pourquoi les directeurs de journaux français ne refusent-ils pas de publier ces réclames grotesques, maladroitement traduites de l'anglais ? Voici ce qu'on a pu lire dans deux journaux de Québec :

« Le nec plus ultra de la LUXURE et du confort sera fourni par le C. P. R. sur ses trains directs à l'Exposition Universelle de S'-Louis. »

O Flemming et Tibbins, voilà de vos coups !

LE SARCLEUR.

GLANURES

Le Bulletin en France.—M. Julien Vinson, professeur à l'École Nationale des Langues orientales vivantes et directeur de la *Revue de Linguistique et de Philologie comparée*, consacre deux pages de ce recueil périodique à une bienveillante notice sur la « Société du parler français au Canada », ses travaux, et son *Bulletin*. Dans un résumé sommaire du contenu des numéros de notre revue parus de septembre 1903 à janvier 1904, M. Vinson signale le *Lexique de l'industrie du sucre d'érable*, par M. l'abbé V.-P. Jutras ; notre *Lexique canadien-français*, où il relève « beaucoup d'expressions remarquables » ; l'étude de notre secrétaire sur le *Parler franco-canadien* ; celle de M. J.-E. Prince sur la *Rénovation celtique* ; l'article de M. L.-Z. Bourges, *La Langue internationale*, etc.

Sur l'*Alphabet phonétique* que nous avons adopté, M. Vinson présente quelques observations. « Pourquoi marquer la longueur et la brièveté des sons par des points mis à la suite des signes des voyelles ?... » Hélas ! voilà un « pourquoi » auquel seul notre trésorier pourrait répondre. Pour noter la quantité des sons suivant le système général, il nous faudrait faire fondre trente-huit caractères nouveaux ! En attendant la fortune, nous avons emprunté les *points* au système de « l'Association phonétique internationale ».

Louis Mercier.—*Poème de la maison*, c'est le titre du prochain volume du bon poète Louis Mercier, l'auteur des *Voix de la Terre et du Temps*. La *Revue de Paris* du 1^{er} mars a publié de très beaux vers extraits de ce nouveau recueil. « Ces poésies, dit la *Revue des Poètes* d'avril, affirment les dons essentiels d'observation aigüe, de simplicité pénétrante, et de force qui donnent tant de prix à ce talent. »

Arsène Vermenouze.—Belle étude, dans la *Revue des Poètes* (mars, p. 49) sur l'œuvre d'Arsène Vermenouze, qui vient de faire paraître *Mon Auvergne*—non pas un simple *recueil* de vers, mais un livre où « sous la diversité des nuances l'œil perçoit une trame solide ». Le directeur de la *Revue*, M. Eugène de Ribier, met le poète de l'Auvergne au même rang que Zidler et Mercier. Son

dernier volume, dit-il, « classe M. Vermeuzen au nombre des quelques grands poètes qui honorent la poésie contemporaine autant par leur talent que par leur caractère : à côté de la *Terre divine*, des *Voix de la Terre et du Temps*, *Mon Auvergne* a sa place marquée. »

Une sarclure.—Pour consoler nos journalistes, disons-leur qu'on peut aussi *sarcler* les journaux français. Pendant vingt ans, le *Courrier de Vaugelas* a relevé et corrigé les fautes de grammaire des grands quotidiens de Paris, mais il n'a pu détruire toutes les mauvaises herbes. Nous lisons dans la *Revue de Linguistique* de janvier (p. 94):

« Lu dans le numéro 7829 d'un journal nationaliste du matin (1^{re} page, 3^e colonne):

« Le *bras droit* d'un député de Paris qui compte parmi les « pontifes de la défense républicaine, *vient d'être pincé la main dans le sac*. Une plainte a été déposée contre lui. »

« Malheureux l'homme qui a un tel bras ! Cent fois plus malheureux lecteur ! »

La critique et la philologie.—M. Joseph Bédier, qui a succédé à Gaston Paris au Collège de France, vient de publier un volume d'*Etudes critiques* sur diverses questions de littérature française moderne. Posant un problème d'histoire littéraire, il recourt, pour le résoudre, « non aux opérations divinatoires du goût, mais aux ressources techniques de la philologie ». C'est le programme des fondateurs de la « Société d'Histoire littéraire de France », qui cherchent depuis dix ans à introduire les méthodes scientifiques dans la critique littéraire et à en exclure le dilettantisme. « La philologie, dit M. Bédier, n'est pas le tout, ni la fin, ni le principal de la critique ; elle n'en est pas non plus l'accessoire ; elle en est simplement la condition. En effet, elle suppose moins l'apprentissage de certaines recettes et de certains procédés de recherche, qu'une discipline générale de travail, une habitude intellectuelle, un *esprit* ; et c'est essentiellement la volonté d'observer avant d'imaginer, d'observer avant de raisonner, d'observer avant de construire ; c'est le parti pris de vérifier tout le vérifiable, de chercher toujours plus de vérité, en se rappelant, comme le dit l'un de nos maîtres, « qu'il n'y a pas de moindres vérités, de « vérités indifférentes, ou de vérités négligeables. »

COMPTES RENDUS

GILLIÉRON et EDMONT.—*Atlas linguistique de la France*. Fascicules V, VI, VII et VIII. H. Champion, Paris. 1903-1904. (Voir *Bulletin*, vol. I, p. 75 et p. 133, vol. II, p. 30.)

Les fascicules V, VI, VII et VIII du grand ouvrage de MM. Gilliéron et Edmont contiennent, comme les premiers, une riche collection de vocables et de produits phonétiques où nous reconnaissons les formes franco-canadiennes; chaque feuille devrait être l'objet d'une étude particulière. Contentons-nous, pour l'heure, de signaler les cartes les plus intéressantes pour nous.

N° 199. « Canif. »—On trouve *gânif* dans le Maine, les Charentes, le Nivernais, le Poitou, etc. Dans la Loire-Inférieure, l'a est atténué; *ga[ê]nif*. Dans l'Orne, on entend même *génif*. Toutes ces variantes sont canadiennes.

N° 202. « Casserole. »—*kastrol* dans le nord, le centre et l'ouest.

N° 207. « Celui-là. »—*stila* (Normandie, Bretagne, Maine).—*sïvila* (Berry).

N° 208. « Celle-là. »—*stëlla* (Normandie, Maine, etc.).

N° 220. « Chacun pour soi. »—*Soi = swé*, surtout dans le centre. Signalons *cà'ké* dans le Pas-de-Calais.

N° 225. « Champ. »—*kló* (Côtes-du-Nord, Manche, Ille-et-Vilaine).

N° 238. « Chardon. »—*càdrô* (Normandie, Maine).

N° 260. « Chauve-souris. »—*Souris-chaude* dans tout l'ouest.

N° 269. « Cheval. »—Toutes les variantes canadiennes: *ch = j* (Normandie, etc.); *v = f* (centre et est); *v = w* (centre et ouest).

N° 270. « Cheveux. »—Même observation.

N° 272. « Chèvre. »—*cèvr*, surtout dans le centre.

N° 276. « Chez nous. »—*é = â* (Normandie).

N° 298 et N° 299. « Clarinette » et « Clarté. »—Dans le nord, le nord-ouest et le centre, on entend *klérinèt*, *klérté*.

N° 305. « Clouer. »—*kélwé* se rencontre dans le Calvados et l'Eure.

N° 319. « Copeaux. »—L'é prothétique se trouve surtout dans les Charentes.

N° 327. « Corvée. »—*kurvé* (Loiret, Loir-et-Cher, Charentes).

N° 330. « Coude. »—Dans quelques localités de la Normandie, *r* s'introduit après le *d*: *kudr*.

N° 358. « Crois-tu. »—*kré tu* ou *krè tu*, dans tout l'ouest, le nord-ouest et le centre.

A. R.-LAGLANDERIE.

Le Drapeau national des Canadiens français. 312 pages in-8. Québec. 1904. 25 sous.

Jolie brochure publiée par le « Comité du drapeau national » de Québec. L'objet de ce livre est de faire mieux connaître le projet du « Comité », de faire adopter par les Franco-Canadiens, comme drapeau national, le drapeau qu'on a appelé le *Carillon-Sacré-Cœur*. L'ouvrage comprend six parties. Dans les deux premières, le « Comité » expose les motifs de son choix; signalons trois remarquables chapitres (p. 43 à p. 66) dûs à la plume de M. l'abbé Eugène Roy. La troisième partie est formée de réponses aux principales objections. Les deux dernières reproduisent les adhésions reçues et rapportent les faits qui montrent la *fortune* du drapeau.

Un appendice contient un précis intéressant de la bataille de Carillon, des notes historiques, une lettre pastorale de M^{gr} Bégin, les beaux vers de Crémazie et d'autres aussi...

L'Association catholique de la jeunesse canadienne-française. Montréal. 1904.

Plaquette contenant les statuts de l'Association et un programme d'études judicieusement établi.

Le vocabulaire grammatical.—M. H. Yvon, continuant ses recherches sur notre *vocabulaire grammatical*, étudie, dans la *Revue de philologie française* (1^{er} trimestre 1904, p. 46), le mot *indéfini*, qui sert à qualifier l'article, l'adjectif, le pronom, et le temps passé du verbe. Il montre « comment s'est transmis jusqu'à nous, malgré les protestations d'esprits indépendants, ce terme imaginé par les premiers grammairiens grecs, quelle incertitude règne sur la définition qui convient à ce mot, quels usages divergents et parfois contradictoires on en a faits, et qu'enfin il y a lieu de le supprimer de notre vocabulaire grammatical. »

Z. PAQUET

MAGASIN A RAYONS

Arrivage quotidien de

HAUTES NOUVEAUTÉS

— POUR —

COSTUMES TAILLEUR,

MANTEAUX,

COLLERETTES,

JUPES DE ROBES

TOURS DE COU,

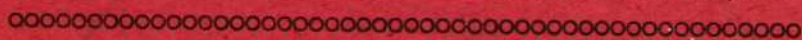
FICHUS POUR DAMES

Etc., Etc.



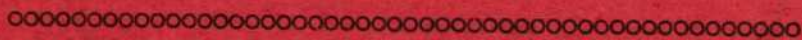
"TWEEDS" ANGLAIS ET ECOSSAIS,

SERGES DE HAUTE VALEUR POUR MESSIEURS

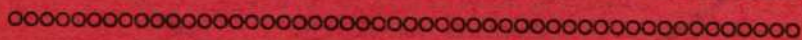


Le rayon de la **CHAUSSURE** pour Enfants, Dames et Messieurs, est à lui seul un grand magasin.

NOS PRIX SONT DES PLUS BAS



MEUBLES ★ UNE VISITE A CE RAYON VOUS CONVAINCRA DE LA SUPERIORITE DE NOS MARCHANDISES ★ **MEUBLES**



U STENSILS DE CUISINE, GRANDE VARIÉTÉ



Z. PAQUET, 163 a 171, Rue St-Joseph,
QUEBEC.

TELEPHONE: 2394

Toute commande faite par la poste sera exécutée avec promptitude

H. BEAUTEY

IMPORTATEUR DE

Vins, de Liqueurs et de Conservees

Françaises les plus recherchées.



Nous détenons les meilleurs cru :

CLARET. SAUTERNE.
BOURGOGNE. PORT
et vins SHERRY.



Article spécial :

Le meilleur
CAFÉ
français.

GEORGE PATRY
GERANT

22, Rue de la Fabrique
Tél. 1116 QUEBEC



C. B. Lanctot, 5 rue St-Jean, Québec

IMPORTATEUR ET FABRICANT D'ORNEMENTS D'ÉGLISE

Chemins de Croix en bas relief et Peinture à l'huile, etc. — Vases sacrés, Statues, Candélabres, Soiries, Broderies, Passementeries, Mérinos à Soutanes, Articles religieux. — SPÉCIALITÉ: Bannières, Drapeaux, Insignes, etc., etc., etc

FEU VIE ACCIDENT

ARTHUR MARCOTTE

. A G E N T

Commercial Union, Phoenix of Hartford,
Canada Accident.

82, rue St-Pierre - - QUÉBEC

TELEPHONE 1290

EN VENTE A LA

Librairie Montmorency-Caval
PRUNEAU & KIROUAC

34, RUE DE LA FABRIE et 116, RUE SAINT-JOSEPH

Du Geste artistique, par Harmant-Damien, 75 c.—Théâtre d'Eugène Labiche, en 10 vols, \$8.75.—Théâtre des Campagnes, en 8 vols, \$7.00.—L'art de bien dire, par Dupout-Vernon, 90 c.—Diseurs et Comédiens, par le même, 90 c.—Déclamation, école du Mécanisme, par Paul Gravollet, 50 c.—L'art de la conversation au point de vue littéraire et chrétien, par le R. P. Huguet, 40 c.—Traité de la prononciation française, par Jules Maigne, 50 c.—Manuel de la parole, par Adjudant Rivard, relié, 75 c.—Méthode d'élocution et de déclamation, par Colonnier, en 3 séries, \$1.55.—Livre de lecture et de récitation, par Couturier, 75 c.—Le livre des Orateurs, par Timon, beau volume, relié, \$3.

F.-X. PETITOLERO

JULES GARNEAU

AU BON MARCHÉ

MAISON FONDÉE EN 1878

N. GARNEAU & CIE

IMPORTATEURS

HAUTE-VILLE . . QUÉBEC

Assortiment général de marchandises d'étape et de fantaisie aux plus bas prix
du MARCHÉ

SPECIALITE : Marchandises a l'usage du Clergé

TEL 873

UN SEUL PRIX

6, rue de la
Fabrique
Haute-Ville
QUEBEC

J. P. GARNEAU

Libraire-
Editeur
et
Marchand
d'Ornements
d'Eglise.

EDOUARD MARCOTTE

IMPRIMEUR-RELIEUR

82, RUE ST-PIERRE, QUEBEC

Téléphone 1290

Installation nouvelle

Matériel renouvelé

Caractères français

Reliure entière

Demi-reliure

Reliure en chagrin

Reliure en veau

Reliure en basane

Reliure anglaise

Reliure allemande



J'ai fait l'acquisition de quatre polices complètes de caractères français, fondus spécialement pour moi par la maison Deberny & C^{ie}, de Paris. Je suis en mesure d'exécuter en *caractères français* les travaux qu'on voudra bien me confier. Ceux qui préfèrent la forme des caractères anglais ou américains trouveront aussi à mon établissement tous les types généralement usités au Canada.

AVIS

Les membres de la Société du Parler français au Canada sont priés de se rappeler que les séances de l'Assemblée générale ont lieu le *quatrième jeudi* de chaque mois, et que tous sont invités à y assister. Ceux qui désirent recevoir, pour chaque séance, une lettre de convocation spéciale voudront bien en avvertir le secrétaire.

Les Contemporains. (5, rue Bayard, Paris). Hebdomadaire; un an, 6 fr
3 avril: *Louis XVII*; 10 avril: *Mme Garnier*; 17 avril: *Jérôme Bonaparte, roi de Westphalie*; 24 avril: *Lieutenant-Colonel Flatters, explorateur*.

* * *

Le Mois littéraire et pittoresque. Mensuel. Paris, rue Bayard, 5. Abonnement: 14 fr. Sommaire du N° de mai; mai 1904: *Coup double*, nouvelle, par François Veillot; *Le roi d'Angleterre à Paris*, par Léon Legrand; *L'art à coup de marteau*, par Louis Arnould; *Les Pleureurs*, par Emile Faguet; *Regina cali*, poésie, par Edward Montier; *Vision de Bruges*, poésie, par G. Druilhet; *Le Réveil de la terre*, poésie, par F. Choret; *Dio*, roman, par Michel Dolques; *Le Palais-Royal*, par J. Thirion; etc. Pages oubliées; Portraits littéraires: *Mme Edmond Rostand*; Variétés scientifiques. Album musical. Illustrations. Les nouveaux livres.

* * *

Atlas linguistique de la France, publiée par MM. Gilliéron et Edmont.—M. H. Champion, libraire, 9, Quai Voltaire, à Paris.—Le fascicule, 25 francs.

* * *

Polybiblion. Revue bibliographique universelle, publiée sous les auspices de la Société bibliographique. Paris, rue Saint-Simon, 5. Partie litt., 16 fr.; Partie techn., 11 fr.; les deux parties réunies, 22 fr.

* * *

L'Argus des Revues. Mensuel. Publié par l'*Argus de la Presse*. Paris, rue Drouot, 14. Contient l'indication des titres et des auteurs des principaux articles parus dans les revues françaises et européennes. Chaque titre porte un numéro d'ordre; il suffit d'envoyer ce numéro à l'administration de l'*Argus*, pour recevoir l'article. Par article, 1 fr.; par coupure de journal, 0 fr. 30; tarif réduit pour 100 coupures.

* * *

Le Courrier de la Presse. Bureau de coupures de journaux. Dir., M. Gallois, Paris, boulevard Montmartre, 21. Fournit à ses clients les articles de journaux et de revues, les concernant personnellement, ou sur un sujet quelconque auquel ils s'intéressent. Par coupure de journal ou de revue, 0 fr. 30; tarif réduit pour 100 coupures.—Catalogue de 13,000 journaux et revues: 3 fr. 50

BULLETIN

DU

PARLER FRANÇAIS AU CANADA

Le BULLETIN, organe de la *Société du Parler français au Canada*, est dirigé par un comité nommé par le Bureau de direction. Il paraît une fois par mois, sauf en juillet et août.

Conditions d'abonnement : Canada et États-Unis, \$1.00 ; Union Postale, 8 francs ; réduction de moitié aux élèves des Collèges et des Couvents du Canada.

On peut devenir membre de la Société et recevoir, à ce titre, le BULLETIN, en envoyant au Secrétaire une demande d'inscription et le montant de la cotisation annuelle (\$2.00 pour les membres actifs ; \$1.00 [Étranger : 8 francs] pour les membres adhérents). Les cotisations sont dues au 1^{er} septembre ; mais on peut s'inscrire en tout temps durant l'année, en payant les arrérages. Les membres adhérents et les abonnés, qui s'inscrivent après le 1^{er} février, doivent, pour recevoir les numéros du BULLETIN parus depuis septembre, verser un supplément de 50 sous.

La première année du BULLETIN est en vente. Prix : \$3.00 ; pour les nouveaux membres adhérents et les nouveaux abonnés : \$2.00 ; pour les nouveaux membres actifs : \$1.00.

Pour tout ce qui concerne la Société et le BULLETIN, s'adresser :

A MONSIEUR LE SECRÉTAIRE

de la *Société du Parler français au Canada*,
Université Laval,

(Bureau de Poste, boîte 221),

QUÉBEC.

QUÉBEC. Édouard Marcotte, Imprimeur.